

Ventilations des postes

Il est possible de modifier la ventilation comptable en historique d'un contrat dans le but de recomptabiliser des mois antérieurs.

Dans cette version, cette opération peut se faire en masse par catégorie de personnel et par section.

Voici les différentes étapes à réaliser pour cela :

Dans le courant de l'année 2024, on veut modifier la ventilation comptable dans une section pour la catégorie de personnel ASH pour l'année 2023.

Cette ventilation est actuellement de 70% dans la section hébergement et 30% dans la section dépendance.

On veut modifier cette ventilation 65% hébergement et 35% en dépendance.

Étape 1 : Modification de la ventilation des postes

Dans le CBS de l'année 2023 et dans la gestion des postes, éditer un poste appartenant à la section et la catégorie désirée.

Edition du poste



Rattachement / répartition

Type de poste : Poste temporaire

Section par défaut : EHPAD - HEBERGEMENT - HEBERGEMENT

Répartition :

Ligne	Structure	Pourcentage	Numero	
1	EHPAD - HEBERGEMENT	70,00	1138	
2	EHPAD - DEPE...	30,00	1138	

Identification

Numéro Asso :

Désignation :

Catégorie :

Emploi :

Informations

Personne associée :

Status :

Rubrique associée :


Modifier la ventilation comme souhaité.

Puis cliquez sur le bouton



Avertissement

Appliquer la ventilation courante à tous les postes de la section ET20/2001de la même catégorie 0004 ?



Le traitement modifie pour tous les postes dont la section est hébergement et de la catégorie ASH

1400 - ANIMATEUR (100%) 0,00 ETP	
ASH	
1138	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1139	AUXILIAIRE DE VIE 0.80 ETP (65,00 %)
1140	AUXILIAIRE DE VIE 0.83 ETP (65,00 %)
1141	AGENT DE SERVICE 0.76 ETP (65,00 %)
1143	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1144	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1145	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1146	AGENT DE SERVICE 1 ETP (65,00 %)
1147	AUXILIAIRE DE VIE 0.74 ETP (65,00 %)
1148	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1149	AUXILIAIRE DE VIE 0.79 ETP (65,00 %)
1151	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1152	AUXILIAIRE DE VIE 1 ETP (65,00 %)
1153	AUXILIAIRE DE VIE 0.76 ETP (65,00 %)
1154	AUXILIAIRE DE VIE 0.53 ETP (65,00 %)
1155	AGENT DE SERVICE 0.78 ETP (70,00 %)

Étape 2 : Modification des ventilations en historique

Cette étape consiste à remplacer les ventilations en historique par les ventilations des postes associés. Chaque salarié associé à un poste verra ses ventilations en historique modifiées. Attention cela ne concerne pas les salariés qui ont fait des remplacements au cours de l'année et qui n'ont donc pas de postes attribués.

Il faudra probablement sortir de la GRH pour prendre en compte les modifications précédentes.

Puis dans la GRH, lancez le traitement *Modification des ventilations* dans le menu *Traitement divers*.

Choisissez le traitement *Mise à jour des ventilations en historique à partir de la gestion des postes actuelles*.

Par défaut, c'est la gestion des postes du CBS 2023 qui sera sélectionné.

Il est possible de modifier les ventilations budgétaires, comptables, ou les deux.

Et de choisir les fiches à modifier.

MÀJ Editions

La gestion des postes actuelle est celle du CBS 2024 (année de valorisation=2024).

Ce traitement permet de remplacer automatiquement la ventilation du contrat présente en historique par la ventilation actuelle du poste.
 En revanche, cela n'affecte pas les ventilations spécifiques qui pourraient exister dans l'historique.
 On peut choisir de ne remplacer que la partie budgétaire de la ventilation (Ventilation par poste), ou que la partie comptable, ou les deux.

Mise à jour des ventilations des contrats à partir de la gestion des postes actuelle
 Mise à jour des ventilations en historique à partir des contrats
 Mise à jour des ventilations en historique à partir de la gestion des postes actuelle

Période du Janvier 2023 au Décembre 2023 Budget ou CBS à utiliser CBS 2023 2023

Modifier les ventilations budgétaires (par poste)
Modifier les ventilations comptables
 Sélectionnez les fiches

On peut ensuite vérifier les ventilations en historique pour un salarié

Modification des ventilations en historique de paye

Élément sélectionné : Contrat 2554.1.1.0 - AGENT DE SERVICE
 Période de paye de Janvier 2023
 Catégorie comptable : 1001 - Salariés non médical Structure : ET21/2101

Élément concerné : - 2554.1.1.0 - AGENT DE SERVICE

Période de paye :

- 2023
 - Janvier
 - Fevrier
 - Mars
 - Avril
 - Mai
 - Juin
 - Juillet
 - Aout
 - Septembre
 - Octobre
 - Novembre
 - Decembre
- 2024
 - Janvier
 - Fevrier
 - Mars
 - Avril

Affectation par poste :				Affectation générale et analytique :					
Etab	Poste	Désignation	Répartition	Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
ET21/2101	1190	AGENT DE SERVICE (65,00 %) - MAISON Emilie (002554)	65/100	ET21/2101				HEBERGEMENT	65/100
ET21/2102	1190	AGENT DE SERVICE (35,00 %) - MAISON Emilie (002554)	35/100	ET21/2102				- DEPENDANCE	35/100

Ne voir que les éléments ayant une ventilation spécifique. Voir les ajustements de taxe sur les salaires

Étape 3 : Recomptabilisation

Lorsque toutes les modifications ont été effectuées, on peut recomptabiliser mois par mois.

Depuis la mise à jour de juin 2024, la comptabilisation utilise le gestionnaire de rubrique archivé, ce qui peut éviter des erreurs ou des différences de comptabilisation par rapport à la comptabilisation d'origine.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-de-septembre-2024/page/modifications-diverses#bkmrk-gestion-des-charges>

Cette opération ne concerne que les salariés qui sont affectés à un poste. Pour les autres salariés (par exemple les CDD de remplacement), l'opération ne peut se faire que dans la paye et contrat par contrat.

Revision #11

Created 21 August 2024 16:47:02 by Valéry HUMEZ

Updated 10 April 2025 09:20:46 by Valéry HUMEZ